



RAMSAR CONVENTION

Rapport national Ramsar à la COP15

Assistance

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse nationalreports@ramsar.org. Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

Veillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> NIGER

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Lettre de transmission Rapport Ramsar Niger.pdf](#) - Lettre

Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> DIRECTION DE LA FAUNE DE LA CHASSE ET DES AIRES PROTEGEES

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> ZOUMARI SALIFOU, Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

Adresse postale

>>> BP : 721 NIAMEY

Téléphone

>>> 00227 96 49 67 98

Courriel

>>> salifzoom2@yahoo.com

Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> IBRAHIM MADOUGOU, Directeur Adjoint de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

Adresse postale

>>> BP : 578 NIAMEY

Téléphone

>>> 00227 96 98 61 38

Courriel

>>> ibrahimmadougou616@yahoo.fr

Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> HARISSOU YAHOU, Chef de Division des Aires Protégées et des Zones Humides

Nom de l'organisation

>>> DIRECTION DE LA FAUNE DE LA CHASSE ET AIRES PROTEGEES

Adresse postale

>>> BP : 578 NIAMEY

Téléphone

>>> 00227 96 48 2267

Courriel

>>> yharissou2000@gmail.com

Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> Madame BIBATA DJIBO WAZIR

Nom de l'organisation

>>> DIRECTION DES ARCHIVES DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

Adresse postale

>>> BP: 721 NIAMEY

Téléphone

>>> 00227 96 78 76 99

Correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>>> MALIKI ALHOUZA, Conseiller Technique

Nom de l'organisation

>>> DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

Adresse postale

>>> BP / 578

Téléphone

>>> 00227 96 40 47 29

Courriel

>>> malikialhouzaa@gmail.com

Correspondant national désigné pour le renforcement des liens de la Convention sur les zones humides avec la jeunesse

Nom et titre

>>> SIDDO BOURAIMA ABDOULAYE

Nom de l'organisation

>>> Chef de Division Chasse

Adresse postale

>>> BP/ 578

Téléphone

>>> 00227 96 06 62 50

Courriel

>>> siddoabdoulaye@gmail.com

Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> DESIGNATION DE 2 NOUVEAUX SITES RAMSAR (GUIDIMOUNI ET MADAROUNFA)
- 2)
>>> DEMARRAGE D'UN PROJET REGIONAL NIGER-TCHAD-CAMEROUN SUR LES ZONES HUMIDES TRANSFRONTALIERES DU BASSIN DU LAC TCHAD FINANCE PAR LE CANADA, PROJET REGIONAL D'APPUI A LA CBLT POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DU LAC TCHAD
- 3)
>>> LANCEMENT DE L'ETUDE SUR L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DES ZONES HUMIDES DU NIGER
- 4)
>>> CONTRIBUTION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ETUDE D'UN GUIDE SUR LES ZONES HUMIDES URBAINES ET PERIURBAINES
- 5)
>>> ELABORATION DE DEUX PLANS DE RESTAURATION DE DEUX ZONES HUMIDES (DALLOL BOSSO ET TABALAK),

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?

- 1)
>>> INSECURITE GRANDISSANTE AUTOUR DES ZONES HUMIDES
- 2)
>>> BAISSSE DU REGIME HYDRIQUE DES ZONES HUMIDES LIE A L'ENSABLEMENT, L'ENVASEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, BAISSSE DU REGIME HYDRIQUE DES ZONES HUMIDES LIE A L'ENSABLEMENT, L'ENVASEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 3)
>>> BAISSSE DU REGIME HYDRIQUE A CAUSE DES ACTIVITES ANTHROPIQUES (CONTRUCTION D'UN SEUIL EN AMONT DE LA MARE DE DAN DOUTCHI EMPECHANT L'EAU D'ACCEDER)
- 4)
>>> PRELEVEMENT DE SABLE ET GRAVIER DANS LE LIT DU FLEUVE NIGER SANS ETUDE AU PREALABLE
- 5)
>>> DEBOISEMENT ABUSIF ET INCONTROLE LE LONG DES BERGES ET PLANS D'EAU

C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)

- 1)
>>> ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR LES ZONES HUMIDES
- 2)
>>> ELABORATION ET MISE A JOUR DES PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- 3)
>>> FINANCEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- 4)
>>> IDENTIFICATION ET CLASSEMENT DE NOUVEAUX SITES RAMSAR

5)

>>> ELABORATION ET ADOPTION DES TEXTES REGLEMENTAIRES POUR LA CONSERVATION ET VALORISATION DES ZONES HUMIDES

D. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat de la Convention en matière d'application ?

>>> L'Autorité administrative sollicite un appui financier durable et conséquent du secrétariat de la convention pour rendre opérationnel les initiatives régionales, notamment le Niger WET

E. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application (y compris les partenariats en cours et à développer)

>>> Les Organisations internationales partenaires (OIP) doivent mettre à la disposition de l'Autorité administrative des moyens financiers et techniques durables aux pays afin de permettre la conservation et la valorisation des zones humides

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

>>> Le Niger a toujours veillé à respecter la prise en compte du genre pour les postes et les bourses de recherche

G. Sur la base des indications que vous avez données ci-dessus, indiquez les domaines possibles dans lesquels des changements sont nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

>>> Les domaines possibles dans lesquels des changements sont nécessaires sont surtout l'éducation et la formation à la base qui permettra d'avoir suffisamment des cadres féminins

H. Veuillez décrire les enseignements acquis du point de vue des travaux sur l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, dans votre pays.

>>> Les femmes participent autant que les hommes dans les travaux d'aménagement, de la recherche scientifique. Dans certaines parties du pays, elles participent à près de 90% aux activités de restauration des bassins versants.

I. Si possible, énumérez les politiques, stratégies et plans d'action relatifs à l'égalité entre les sexes et aux zones humides mis en place dans votre pays.

>>> La constitution du Niger consacre l'égalité entre l'homme et la femme, le pays s'est doté également d'une politique nationale de genre en aout 2017. Il existe aussi une loi sur les quotas aux postes électifs et nominatifs.

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

>>> ONG Contribution pour la Gestion des Zones Humides ;
Division des Aires Protégées et Zones Humides,

Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☒ B=Non ☐ A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☒ B=Non ☐ A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	☐ Y=Sans importance ☐ X=Inconnue ☐ D=Prévu ☐ C=Partiellement ☐ B=Non ☒ A=Oui

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin

versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

☒ C=Partiellement

2.1 Information supplémentaire

>>> Les caractéristiques biophysiques et humains de la zone d'insertion d'un projet sont prises en compte systématiquement dans la prise de décision. Ainsi certaines activités polluantes peuvent être interdites dans les zones de servitude des cours et plans d'eau et ce en vertu des dispositions du code de l'eau.

Le Niger a adopté par Décret n°2017/356/PRN/MHA du 09 mai 2017 le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, (PANGIRE Niger). L'objectif de développement du PANGIRE et de sa mise en œuvre est de mettre en adéquation la gestion des ressources en eau avec la promotion du développement socio-économique, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des systèmes humains et des systèmes naturels au changement climatique

2.2 Information supplémentaire

>>> Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger « les activités ou projets de développement à l'initiative de la puissance publique ou d'une personne privée, qui par l'importance de leurs dimensions ou leurs incidences sur les milieux biophysique et humain, pouvant porter atteinte à ces derniers, sont soumis à une étude d'impact environnemental et social ». Cette étude assortie d'un plan de gestion environnementale et sociale, permet non seulement d'évaluer les flux mais propose lorsque requis de mesures d'évitement ou à tout le moins d'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides.

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

☒ C=Partiellement

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

☒ B=Non

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

☒ A=Oui

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

☒ A=Oui

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

☒ B=Non

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

Please select only one per square.

--	--

a) des Sites Ramsar	☐ Y=Non pertinent ☐ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☒ B=No ☐ A=Oui
b) des zones humides en général	☐ Y=Non pertinent ☐ X=Inconnu ☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☒ B=No ☐ A=Oui

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

☒ C=En partie

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

☒ A=Oui

3.4 Information supplémentaire

Veuillez préciser les mesures prises pour éliminer les mesures d'incitation perverses (par exemple, suppression de subsides pour l'expansion agricole) et veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources.

>>> Les services déconcentrés assurent la surveillance des zones humides

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

☒ B=Non

4.1 Information supplémentaire

>>> C'est un inventaire partiel en fonction des partenaires qui interviennent dans les régions du pays

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

☒ A=Oui

4.2 Information supplémentaire

>>> Le projet de gestion intégrée des plantes aquatiques proliférantes a été mis œuvre pour le contrôle des espèces aquatiques envahissantes.

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?{4.3}

☒ E=# d'espèces

>>> 2

4.3 Information supplémentaire

>>> Typha australis et Eichhornia crassipes sont les deux espèces qui ont été particulièrement combattu

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

☒ C=Partiellement

Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

☒ A=Oui

5.1 Information supplémentaire

>>> Nous avons adopté une stratégie d'information et de consultations des projets travaillant dans le domaine des zones humides sur l'importance de la désignation des sites en site Ramsar

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

☒ E=# Sites

>>> 3 sites: Moyen Niger 1 & 2, Dallol Bosso

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

☒ E=# Sites

>>> 2

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

☒ E=# Sites

>>> 14

5.2 - 5.4 Information supplémentaire

>>> Les sites bénéficient de la surveillance et protection par les services des Eaux et Forêts ainsi que de la sensibilisation de la population riveraine

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

☒ B=Non

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

☒ E=# Sites

>>> 1

5.6 Information supplémentaire

>>> L'administration et la gestion du Parc W mobilisent les ministères sectoriels (Ministères en charge du tourisme, de la météorologie et Zones Humides)

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

☒ E=# Sites

>>> 14

5.7 Information supplémentaire

Par exemple, veuillez donner le nom et le numéro officiel du(des) site(s).

>>> Tous les 14 sites Ramsar dispose chacun d'une description des caractères écologiques

La Résolution VI.13 prie les Parties de soumettre au Secrétariat, en priorité, des cartes et des Fiches descriptives Ramsar complètes sur tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar, et de réviser ces données tous les six ans au moins. Si votre pays n'a pas mis à jour ses FDR comme demandé, décrivez les difficultés ayant empêché la mise à jour, en particulier du point de vue des caractéristiques écologiques.

>>> Actuellement, l'Autorité administrative est à la recherche de financement pour la mise à jour des FDR de

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

☒ A=Oui

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources décrivant les mécanismes établis.

>>> Les services déconcentrés sont chargés de la collecte et de la remontée des données sur les zones humides

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {7.2}

☒ C=Quelques cas

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative n'a pas fait de rapport au Secrétariat, au titre de l'article 3.2

>>> Lors des grands travaux d'aménagement qui impacteront les zones humides, l'Autorité administrative a l'habitude de tenir informer le Secrétariat de la Convention

Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

☒ A=Oui

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

☒ B=Non

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

☒ X=Inconnu

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

☒ A=Oui

8.5 Veuillez expliquer comment les données/informations de l'inventaire national des zones humides sont tenues à jour, le cas échéant ? {8.3}

>>> Il existe un Institut Géographique National chargé de la collecte, traitement, de la gestion et diffusion des données en relation avec les ministères sectoriels

8.6 D'après les données de l'inventaire national des zones humides, le cas échéant, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés (km²) pour l'étendue totale des zones humides (selon la définition de la Convention sur les zones humides) pour l'année où les données sont disponibles et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable. {8.6}

☒ X=Inconnu

8.6 Selon la définition de la Convention et la classification des zones humides, l'information ventilée sur l'étendue des zones humides est la suivante

Note: Le minimum d'information à fournir est la superficie totale des zones humides pour chacune des trois catégories principales : « marine/côtière », « continentale » et « artificielle ».

Si les données des inventaires sont partielles (incomplètes), utilisez l'information disponible pour remplir le formulaire, en précisant si elle est partielle ou incomplète.

Des orientations sur l'information relative à l'étendue des zones humides nationales sont à consulter à l'adresse :

<https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-les-informations-relatives-letendue-nationale-des-zones-humides>.

>>> Les informations sont incomplètes

8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	☐ P=État amélioré ☐ O=Pas de changement ☒ N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	☐ P=État amélioré ☐ O=Pas de changement ☒ N=État détérioré

8.8 Sur une échelle de **1 à 5**, notez le changement global dans les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays, depuis la dernière COP

Please select only one per square.

a) Marine/côtière	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
b) Continentale	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☒ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde
c) Artificielle	☐ 5=amélioration importante ☐ 4=amélioration ☐ 3=pas de changement ☐ 2=détérioration ☐ 1=détérioration profonde

8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	☒
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	☒
c) Classification des habitats	☒
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	☒

e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☒
f) Ressources	☒
g) Compétences pertinentes	☒
h) Collecte et cartographie des données	☒
i) Collaboration	☒
j) Autres	☐

8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2, XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	☒
b) Compétences pertinentes	☒
c) Systèmes de données et gestion	☒
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	☒
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	☒
f) Interprétation et diffusion des données	☒
g) Collaboration	☒
h) Autres	☐

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

☒ C=En préparation

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

☒ A=Oui

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

☒ A=Oui

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

☒ A=Oui

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

☒ A=Oui

9.5 Information supplémentaire

>>> CDN et stratégie nationale d'adaptation face au changement climatique

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

☒ A=Oui

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

☒ A=Oui

9.7 Information supplémentaire

>>> Plan de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie, Politiques et stratégies du développement agricole

9.8 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : {9.7}

Please select only one per square.

a) les interactions agriculture-zones humides	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) les changements climatiques	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	☐ C=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver et d'utiliser de manière durable des zones humides urbaines et périurbaines, conformément aux Résolutions XI.11 et XIV.10? {9.8}

☒ A=Oui

9.9 Information supplémentaire

>>> Existence d'un Guide de l'UEMOA sur les zones humides urbaines et péri urbaines

9.10 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides, conformément aux Résolutions XIII.21 et XIII.15 {9.9}?

☒ A=Oui

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

☒ B=Non

10.2 Si la réponse à la question 10.1 est 'Oui', les principes directeurs pour l'examen des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19), ont-ils été utilisés ?

☒ Y=Non pertinent

10.3 Des études de cas sur la participation des peuples autochtones à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées ? (Résolutions VIII.19 et IX.21) ? {10.1}

☒ B=Non

10.4 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été appliquées ? (Résolution VII. 8) {10.2}

☒ B=Non

10.5 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application a-t-elle été encouragée ? {10.3}

☒ D=Prévu

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

☒ C1=En partie

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

☒ A=Oui

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

☒ A=Oui

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

☒ A=Oui

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

☒ A=Oui

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

☒ A=Oui

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

☒ A=Oui

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir une liste des sites en précisant les types de zones humides

>>> Sites de: Lassouri, Guidimouni, Dan Doutchi, Tabalak

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

☒ B=Non

12.4 Les Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières (Résolution VIII.1) et la Résolution XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar ont-elles été appliquées ? {12.3}

☒ B=Non

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité des zones humides lorsqu'elles sont affectées par des secteurs clés, notamment

Please select only one per square.

a) Énergie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) Mines	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) Agriculture	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
d) Tourisme	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
e) Développement urbain	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
f) Infrastructure	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
g) Industrie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
h) Foresterie	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
i) Aquaculture	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui
j) Pêche	☐ D=Prévu ☐ B=Non ☒ A=Oui

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

☒ C=En partie

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

☒ A=Oui

Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en oeuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

☒ A=Oui

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez faire la liste des Initiatives régionales Ramsar auxquelles votre pays participe activement

>>> Le Niger a participé à l'élaboration de l'initiative NIGERWET

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

☒ A=Oui

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du(des) centre(s)

>>> Le programme GDZHIAO, AGRHYMET, WASCAL,

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous

Please select only one per square.

a) au niveau national	☐ D=Prévu ☐ C=En progrès ☒ B=Non ☐ A=Oui
b) au niveau infranational	☐ D=Prévu ☐ C=En progrès ☒ B=Non ☐ A=Oui
c) au niveau du bassin versant	☐ D=Prévu ☐ C=En progrès ☒ B=Non ☐ A=Oui
d) au niveau local/du site	☒ D=Prévu ☐ C=En progrès ☐ B=Non ☐ A=Oui

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez noté 'Oui' ou 'En progrès' face à l'une des catégories ci-dessus ou à toutes

>>> Prévu au niveau des sites qui disposent d'un plan d'aménagement et de gestion

16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) axés sur les zones humides ont été établis ? {16.2}

a) dans les Sites Ramsar

☒ E=# centres

>>> 2

b) dans d'autres zones humides

☒ X=Inconnu

16.3 La Partie contractante {16.3}

Please select only one per square.

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

☒ B=Non

16.5 Information supplémentaire

>>> Il existait dans les années 1990 et nécessite d'être redynamisé

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (outre le comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de la Convention et d'autres informations, entre l'Autorité administrative et : {16.6}

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	☐ D=Prévu ☐ C=En partie ☐ B=Non ☒ A=Oui

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

☒ A=Oui

16.7 Information supplémentaire

>>> Cette journée est sanctionnée chaque année au Niger par un discours du Ministre en charge des zones humides et suivi d'activités de sensibilisation et de salubrité par les projets et ONGs.

16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

☒ A=Oui

16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

☒ A=Oui

Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

☒ Z=Non applicable

17.2 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Des mesures de sauvegarde et des évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {17.4}

☒ Z=Non applicable

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement] Depuis la COP14, votre pays a-t-il reçu un appui financier spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides nationales ? {17.5}

Please select only one per square.

a) d'organismes d'aide au développement d'autres pays ?	☐ Z=Non applicable ☐ B=Non ☒ A=Oui
b) d'organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux ?	☐ Z=Non applicable ☐ B=Non ☒ A=Oui

17.3 Information supplémentaire

Par exemple, de quels pays ou organismes ?

>>> Le Canada pour les organismes d'aide au développement d'autres pays,

La CBLT et le PNUE pour les organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

☒ B=Non

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {18.1}

☒ A=Oui

18.1 Information supplémentaire

>>> Au besoin, correspondants nationaux AME sont invités aux réunions

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {18.2}

☒ B=Non

18.3 Depuis la COP14, Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies ou d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux pour appliquer la Convention sur les zones humides ? {18.3}

a) PNUE	☒
b) FAO	☐
c) CEE-ONU	☐
d) CCNUCC	☐
e) Fonds pour l'environnement mondial	☐
f) PNUD	☒
g) UNESCO	☐
h) Organisation mondiale de la santé	☐

i) Organisation météorologique mondiale	☐
j) OIBT	☐
k) OIP de la Convention	☐

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

☒ B=Non

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

☒ A=Oui

18.5 Information supplémentaire

>>> Le complexe WAP (Bénin, Burkina Faso et Niger) et le Lac Tchad sont deux sites RAMSAR transfrontaliers.

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

☒ A=Oui

18.6 Information supplémentaire

>>> Le WAP et le bassin du Lac Tchad sont des systèmes de zones humides partagés où il existe une bonne collaboration entre les pays riverains.

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

☒ A=Oui

18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> L'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

☒ D=Prévu

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

☒ D=Prévu

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

☒ C=En partie

19.4 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP14 ? {19.3}

a) dans les Sites Ramsar

☒ F=Inférieur à #

>>> 0

b) dans d'autres zones humides

☒ F=Inférieur à #

>>> 0

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la

Convention ? {19.4}

☒ B=Non

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Maintenir les caractéristiques écologiques des zones humides,
Favoriser la résilience des écosystèmes et des communautés locales,

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

>>> Identification et classement des nouveaux sites Ramsar,
Renforcement des capacités des gestionnaires des zones humides,
Dotation des gestionnaires des sites Ramsar en matériel de suivi et surveillance,
Restauration des sites Ramsar
Inventaires des Ressources aviaires, halieutiques et floristique,
Situation de référence en prélude à l'élaboration de deux plans d'aménagement et de gestion de deux sites Ramsar.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Révision de la Politique Nationale sur les Zones Humides en cours,
Elaboration de deux plans de restauration de deux sites Ramsar (Dallol Bosso et Tabalak),
Contribution à l'élaboration du Guide de l'UEMOA sur les zones humides urbaines et péri urbaines,
Faucardage de 10 ha dans le sud du Dallol Bosso,

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

☒ B=Adéquates

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

>>> Gérer de manière durable les ressources en eau du pays,
Optimiser les productions agricoles, piscicoles et halieutiques sans conséquence sur les ressources en eau,
Réduire conséquemment la pollution des eaux dans les zones humides,

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

>>> Renforcement des capacités des producteurs (Agriculteurs, Pêcheurs, Pisciculteurs, Apiculteurs, Eleveurs, etc) en techniques de production compatible à la gestion durable des ressources en eaux,
Equiper les producteurs (Agriculteurs, Pêcheurs, Pisciculteurs, Apiculteurs, Eleveurs, etc) en moyens de production adéquats (semences améliorés, outils aratoires, cages flottantes, filets, pirogue, kits apicole, etc),
Conduite des campagnes de sensibilisation pour la préservation des zones humides,
Restauration les emprises des plans d'eau pour limiter l'ensablement et l'envasement

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Empoisonnement des 10 mares,
Faucardage de 100ha,
Equiper en kit pêcheurs (embarcations, engins de pêche, gilets de sauvetage, etc),
Equiper en kit mareyeuses (fours détachables, etc),
Renforcement des capacités des pêcheurs et mareyeuses

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

>>> Améliorer la contribution des zones humides pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire,
Renforcer la synergie de deux secteurs

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>>> Création d'un cadre d'échange entre les secteurs pour le partage des informations et l'harmonisation des approches sur l'utilisation rationnelle des zones humides,
Assurer le fonctionnement du cadre d'échange,

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>>> Eradiquer toutes les espèces envahissantes présentes dans les cours et plan d'eau,

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>>> Faucardage des espèces exotiques envahissantes dans les plans et cours d'eau,

Sensibilisation de la population locale sur les effets néfastes et le contrôle de ces espèces

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Faucardage d'au moins 200 ha des plantes aquatiques envahissantes (*Typha australis*)

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

☒ B=Adéquates

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

>>> Maintenir et améliorer les caractéristiques écologiques des sites Ramsar,
Réaliser des inventaires de la faune et de la flore

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

>>> Suivi écologique (faune, flore etc) des sites Ramsar,
Mesure des paramètres physico chimiques et météorologiques

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Etude écologique rapide (EER) de trois sites Ramsar (Moyen Niger 1 et 2 et Dallol Bosso)
Plan de restauration de deux sites Ramsar (Dallol Bosso et Tabalak),

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

>>> Identifier les menaces majeures qui pèsent sur les sites Ramsar
Réduire les menaces qui pèsent sur les sites Ramsar à risque

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

>>> Elaboration et mise en œuvre d'un plan de restauration ou de sauvegarde,
Traitement des menaces avec des solutions innovantes et durable

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Elaboration de deux plans de restauration de deux sites Ramsar à risque (Dallol Bosso et Tabalak)

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Etablir l'état de conservation des zones humides

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

>>> Réalisation d'inventaire de la flore et de la faune,

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Réalisation d'un inventaire des plans d'eau dans une partie des sites Ramsar du Dallol Bosso et Moyen Niger 1 et 2.

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>>> Mettre en adéquation la gestion des ressources en eau avec la promotion du développement socio économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la résilience des écosystèmes

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>>> Amélioration de la connaissance des Ressources en Eau,
Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques,
Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

>>> Identifier et valoriser les bonnes pratiques traditionnelles respectueuses de l'Environnement

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

>>> Caractérisation des connaissances traditionnelles,
Réalisation des enquêtes ethnobotaniques et socio économiques

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Au moins une étude ethnobotanique réalisée dans les sites Ramsar du Moyen Niger 1 et 2

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Maintenir les rôles écologiques et écosystémiques des zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

>>> Elaboration et mise en œuvre de leurs plans d'aménagement et de gestion

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11]

Objectif 12: Restauration - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 12: Restauration - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

>>> Inverser le processus de dégradation des zones humides

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

>>> Elaboration des plans d'Aménagement et de gestion

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Elaboration de deux plans de restauration de deux sites Ramsar

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14]

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

>>> Maintenir de manière durable les écosystèmes des zones humides

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

>>> Promotion des activités innovantes compatibles à la conservation des zones humides,
Renforcement de la surveillance des zones humides

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

☒ C=Faible

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

>>> Mobiliser les ressources pour financer les initiatives régionales

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

>>> Renforcer les capacités du personnel chargé de la gestion des zones humides

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

>>> Faire connaître l'importance des zones humides au grand public

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

>>> Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur les zones humides

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2021

Résultats obtenus avant 2021 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2021

>>> Communication de certains projets travaillant autour des zones humides via les réseaux sociaux

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

>>> Mobiliser les ressources financières pour la conservation des zones humides

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

>>> Elaborer un plan de financement durable pour les zones humides

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

☒ B=Moyenne

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

☒ C=Limitées

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

>>> Promouvoir les échanges et partage d'expériences entre les pays parties

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

>>> Organiser des voyages d'échanges,

Création d'un cadre de concertation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

☒ A=Élevé

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

☒ D=Très limitées

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

>>> Doter les zones humides d'un personnel motivé et engagé pour leur conservation

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

>>> Formation et recyclage des gestionnaires des zones humides en technique de surveillance et suivi écologique,

Equiper les unités de gestion des zones humides en moyens matériel adéquat

